

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 septembre 2020

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL - (N° 3301)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 127

présenté par

Mme Victory, Mme Untermaier, Mme Karamanli, Mme Pau-Langevin, M. Saulignac, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, M. Juanico, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, M. Naillet, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Tolmont, Mme Vainqueur-Christophe et M. Vallaud

ARTICLE 7

I. – À la première phrase de l’alinéa 2, substituer aux mots :

« cent soixante-quinze »

les mots :

« cent quatre-vingt six ».

II. – En conséquence, après l’alinéa 6, insérer l’alinéa suivant :

« 5° Onze personnalités qualifiées dans le domaine des arts et de la culture ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à assurer la représentation du monde des arts et de la culture au sein du CESE.

Il s'agit en effet d'un domaine essentiel et pourtant aucune représentation n'est prévu par le texte de réforme de cette institution.

Si le CESE est une assemblée du long terme il est indispensable que l'art y trouve sa place.

